

Type d'intervention

Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire

Schmid Daniel

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Parti Socialiste-Centre Gauche / Chervaz Véronique



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Postulat terrain Tamoil et Banque Cantonale du Valais

Texte de l'intervention

Depuis l'annonce de l'arrêt de l'exploitation de la raffinerie, les terrains, propriétés de Tamoil, sont l'objet de convoitises. On en a parlé comme village olympique, on a mentionné des constructions pouvant abriter près de 20'000 personnes.

Face à ces projets disproportionnés, il serait souhaitable que les collectivités publiques prennent leurs responsabilités. En effet, notre commune supporte déjà un fort développement démographique. Nous devons donc envisager le futur de cette zone en collaboration avec le canton et les communes voisines et décider ce que nous voulons pour le développement de notre collectivité. Attirer des emplois, construire des bâtiments, zone de détente, zone agricole, etc...

Conclusion

Afin de maîtriser notre développement et en conformité à l'art. 32 du règlement du Conseil Général nous demandons à la municipalité d'étudier la possibilité que des collectivités publiques s'approchent des propriétaires des terrains afin de les acquérir.

Collombey-Muraz, le 23 août 2017

1^{er} signataire :



Reçu le 29.08.17
